



**MRC
Haut-Richelieu**

AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES 2022

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS D'HENRYVILLE, LACOLLE, MONT-SAINT-GRÉGOIRE, NOYAN, SAINT-ALEXANDRE, SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU, SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, SAINT-PAUL-DE-L'ILE-AUX-NOIX, SAINT-SÉBASTIEN, SAINT-VALENTIN, SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS, SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE ET VENISE-EN-QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les membres du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu siégeront à compter de 9h00, les 1^{er} février, 1^{er} mars, 5 avril, 3 mai, 31 mai, 5 juillet, 6 septembre, 4 octobre, 15 novembre et 6 décembre 2022, et les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à compter de 19h30, les 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 14 septembre, 12 octobre, 23 novembre et 14 décembre 2022.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce neuvième jour de décembre 2021.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Joane Saulnier